

Salariés dans une TPE ou employés à domicile :

Votez du 28 novembre au 12 décembre 2016 (Pour être représenté, conseillé et défendu)

Vous travaillez dans une très petite entreprise (TPE) de moins de 11 salariés ?

Vous êtes employé(e) à domicile ?

Vous êtes apprenti et avez 16 ans révolus le 28 novembre 2016 ? Quelle que soit votre nationalité, vous êtes environ 350 000 en Hauts-de-France à être concernés par ces élections.

Sur internet ou par courrier

election-tpe.travail.gouv.fr

Pour plus d'informations en Hauts-de-France Contactez le 03 7400 4000

[Depliant - PDF](#)

VOUS TRAVAILLEZ DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIÉS OU ÊTES EMPLOYÉ À DOMICILE ?



VOTEZ !

POUR ÊTRE MIEUX REPRÉSENTÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU

ÉLECTION SYNDICALE TPE

Sur internet ou par courrier,
du 28 novembre au 12 décembre 2016

election-tpe.travail.gouv.fr

Pour plus d'informations en Hauts-de-France
contactez le 03 74 00 40 00



Illustration : Guillaume Lemaire pour MATHIEU PÉREZ/STB